# Dispositif relai au collège.

**Numéro d'inventaire** : 2012.03369
**Auteur(s)** : Didier Jouault
**Type de document** : correspondance
**Date de création** : 2000
**Description** : 1 feuille imprimée recto-verso. Certaines informations sont soulignées au feutre noir.
**Mesures** : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm
**Notes** : Courrier de l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux aux proviseurs et principaux de collège de Paris, aux directeurs des Centres d'Information et d'Orientation de Paris, reçu le 25 septembre 2000 au collège Jean-Baptiste Poquelin de Pari (information tirée du don auquel appartient le document). Référence : BO n°25 du 18 juin 1998.
**Mots-clés** : Gestion de la scolarité : inscriptions, dossiers scolaires, etc.
**Filière** : Lycée et collège classique et moderne
**Niveau** : Post-élémentaire
**Nom de la commune** : Paris
**Nom du département** : Paris
**Autres descriptions** : Langue : Français
Nombre de pages : n.p.
Commentaire pagination : 2 p.
**Lieux** : Paris, Paris

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE PARIS

25 SEP. 2000

Affaire suivie par: Nicole DUFRENOY

Tél: 01 44 62 44 96

02 OCT.

L'inspecteur d'académie directeur des services départementaux

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs et les principaux de collège de Paris
*pour attribution*
Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des Centres d'Information et d'Orientation de Paris
*pour information*

00 AN 0464

**OBJET** : Dispositif relais au collège.
**REF.** : BO. N° 25 du 18 juin 1998.

Deux classes-relais fonctionnent cette année dans l'Académie de Paris. Une troisième est envisagée pour le deuxième ou le troisième trimestre.

L'une est implantée au Lycée professionnel D'Alembert dans le XIXème arrondissement, l'autre est implantée hors les murs rue Saint-Blaise et rattachée au collège Saint Blaise dans le XXème arrondissement.

**Définition du dispositif :**

La classe-relais accueille des jeunes qui sont entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire.
Le temps de passage dans le dispositif peut varier de quelques semaines à quelques mois, mais ne peut, en aucun cas, dépasser une année scolaire.
L'élève, pour des activités ponctuelles définies dans un projet individualisé, pourra continuer de participer à certains cours du collège d'origine.
Administrativement, l'élève est toujours inscrit dans son collège d'origine. Il y retrouve sa place à l'issue du «Temps-relais», sauf réorientation en fin de cycle.

**Profil souhaité :**

5e 4e

Elèves sous obligation scolaire du cycle central, ne relevant pas de l'enseignement adapté et n'ayant pas fait l'objet d'un dossier pour la CCSD.
Elèves «absents, démotivés, présentant des résistances aux apprentissages» pour lesquels l'équipe éducative du collège estime que le pronostic de réinsertion effective dans une classe ordinaire sera positif. L'objectif premier en effet, sera de redonner à chacun des élèves concernés sa chance dans «son» collège d'origine, sauf décision exceptionnelle de réaffectation qui est de la responsabilité de l'Inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'Education Nationale.

**Procédure d'admission :**

Après concertation avec l'équipe relais composée du CPE, de 2 professeurs, du COP, de l'AS, du médecin scolaire, le chef d'établissement instruira le dossier de l'élève (pochette de demande d'admission en classe relais).
Il veillera en particulier à impliquer les parents dans la démarche d'admission de leur enfant dans le dispositif, et à rechercher leur adhésion au projet.

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE PARIS

Adresse réponse : ☐ ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : EN SORBONNE, 47 RUE DES ÉCOLES 75230 PARIS CEDEX 05 TÉL :01 40 46 22 11
☒ ENSEIGNEMENT SCOLAIRE : 94 AVENUE GAMBETTA F 75984 PARIS CEDEX 20 TÉL : 01 44 62 40 40 FAX : 01 40 30 12 72
SITE INTERNET : http://www.ac-paris.fr COURRIER ÉLECTRONIQUE : ce.rectorat@ac-paris.fr

Le chef d'établissement identifiera précisément parmi les membres de l'équipe éducative, l'adulte référent qui gardera le lien avec le jeune, le contact avec les collègues du dispositif relais et préparera le retour au collège.

En cas d'interrogation, Mme DUFRENOY est à votre disposition pour apporter les précisions nécessaires.

L'ensemble du dossier sera adressé pour le **13 octobre** au bureau de M. HUBERT (DIVEL collèges). Les dossiers seront étudiés lors d'une commission d'admission que je présiderai, le **17 octobre 2000.** Bien entendu, le choix des dossiers inclura le critère de la proximité géographique, certains dossiers qui ne pourraient être retenus immédiatement mais présenteraient le profil seront conservés pour d'éventuelles prises en charge ultérieures en fonction des places disponibles.

A l'issue de la commission, une notification, portant admission ou non de l'élève, parviendra au chef d'établissement qui préviendra le jeune et sa famille. Chacune des classes accueillera une dizaine d'élèves.

Dès le 18 octobre les coordonnatrices des classe-relais prendront contact avec les chefs d'établissements concernés et avec toutes personnes travaillant autour du jeune ( éducateur, AS, CIO, associations de quartier…) pour commencer la phase d'investigation qui va permettre aux équipes des classes relais de rassembler tous les éléments nécessaires à la compréhension de la problématique du jeune et d'en avoir une approche globale. Pendant cette phase d'investigation, qui durera deux semaines, le jeune continue de suivre la classe dans son collège.

A partir du lundi 23 octobre, chaque élève est accueilli avec sa famille une demi-journée par l'équipe de la classe relais. Cette première prise de contact a pour but d'expliquer le rôle, le fonctionnement et le sens de la présence du jeune dans le dispositif.

A l'issue de cette première demi-journée, le jeune retourne dans son collège pour faire le point avec le référent qu'il a choisi et doit écrire une lettre de motivation dans laquelle apparaît son accord à l'affectation dans le dispositif et son désir de mettre en place un projet.

A partir du lundi 6 novembre chaque jeune revient dans le dispositif pour une journée avec son référent, si possible. Il présente sa lettre de motivation. Il commence l'élaboration de son projet. Les quatre autres jours de la semaine il est accueilli dans son collège.

A l'issue de ces deux semaines d'accueil, une réunion de synthèse est prévue par dispositif avec une émanation de la commission de recrutement pour revoir les admissions prononcées et les conforter à l'issue de cette première phase d'investigation.

A compter du lundi 13 novembre les jeunes rejoignent la classe relais en fonction du projet d'emploi du temps construit avec le collège d'origine.

A tout moment le dispositif relais peut demander à ce que la situation d'un jeune particulièrement difficile ou connaissant de graves difficultés soit très rapidement réétudiée en lien avec l'équipe relais de l'établissement d'origine et soumise à une émanation de la commission de recrutement pour une aide à la recherche de solutions à cette situation. Un texte ultérieur précisera les modalités de travail pour le retour dans l'établissement d'origine et pour les réorientations éventuelles.

Le dispositif relais reste expérimental cette année, je compte sur votre coopération pour le mener à bien dans l'intérêt des élèves, et des établissements. C'est pourquoi j'insiste, à nouveau, sur la nécessité de considérer l'élève en classe-relais comme élève du collège, pour un temps scolarisé hors du collège.

Je vous remercie de votre implication personnelle.

L'Inspecteur d'Académie

Didier Jouault

D. JOUAULT